

Présentation de l'étude sur la résilience des campings face aux risques d'érosion côtière, d'inondation et de submersion

Mandaté par la *Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air* et le *Comité des groupes et des chaînes de campings*, l'architecte Eric Daniel-Lacombe, du cabinet *EDL Architecture*, a présenté les résultats de son étude sur la résilience des campings face aux risques d'érosion côtière, d'inondation et de submersion.

Destinée à nourrir la réflexion des professionnels et à faire émerger des solutions d'aménagement innovantes face aux aléas liés à la proximité de l'eau, et aggravés par le réchauffement climatique, cette étude a été réalisée entre l'été 2018 et le printemps 2019 à partir de l'observation de différents cas de campings représentatifs de différents types d'exposition à des risques naturels du fait de leur proximité avec un cours d'eau ou avec le littoral (érosion côtière, risques d'inondation ou de submersion) et dans des contextes géographiques diversifiés (Ariège, Hérault, Loir-et-Cher, Lozère, Manche, Pyrénées-Atlantiques, Var et Vendée).

« Dans un contexte où le changement climatique renforce certains risques ou en fait naître de nouveaux, les professionnels du camping se sont engagés de manière volontaire et responsable dans cet état des lieux afin de réduire la vulnérabilité aux risques, tout en poussant l'ambition d'améliorer les paysages, de protéger la biodiversité et le patrimoine, mais en veillant à rester compétitif touristiquement, » a déclaré Nicolas Dayot, Président de la FNHPA.

Trois axes de réflexions pour les campings

« Les solutions pour les campings sont nécessairement locales, issues de l'observation précise sur le terrain des chemins de l'eau, du dialogue avec les élus, les administrations, les gestionnaires », a souligné l'auteur de l'étude, l'architecte Eric Daniel-Lacombe. « Pour les campings les plus exposés, des aménagements peuvent s'intégrer dans une logique d'habitat-paysage dont l'objectif est de sensibiliser les campeurs au risque naturel en le rendant visible et palpable et en favorisant un mode de vie qui s'adapte à la nature et non l'inverse. » a-t-il ajouté.

Les grands enseignements pour une meilleure prise en compte par les terrains de campings des enjeux d'érosion côtière, de submersion ou d'inondation s'articulent autour de trois grands axes :

- **Améliorer l'appropriation du risque par les clients du camping en créant des repères clefs** : Tout en s'inscrivant scrupuleusement dans le cadre des mesures réglementaires qui s'imposent aux gestionnaires de campings, les dispositifs d'alerte et d'évacuation peuvent être encore améliorés, par une réflexion sur l'appropriation par les clients des repères clefs du terrain en cas d'évacuation. Des voies à sol dur et hors d'eau, tout en mettant plus en évidence les chemins à emprunter en cas d'urgence, permettent par exemple de limiter les risques de confusion en cas d'évacuation. En amont de l'évacuation, l'identification précise du risque, en le rendant visible et palpable, peut également améliorer les réflexes en cas de problème ;
- **Concevoir et choisir des hébergements moins vulnérables aux aléas** : De nombreuses expérimentations conduites en France et à l'étranger ont prouvé que des adaptations de certains types d'hébergements les rendent beaucoup moins vulnérables aux aléas in situ : planchers surélevés pour les tentes, mobil-homes sur flotteurs ou sur vérins hydrauliques, habitations légères de loisirs sur pilotis ou sur pieux vissés ;
- **Adapter l'aménagement des terrains par une meilleure compréhension des risques naturels** : La physionomie du terrain peut être modelée et adaptée afin de prendre en compte le chemin emprunté par les eaux en cas d'inondation et limiter les risques lors de leur écoulement. Les différentes zones de vie du camping – loisirs, hébergements, accueil, sanitaires, commerces – peuvent ainsi être déterminées en fonction de la manière dont l'eau peut être amenée à circuler et de la nature de chacun de ces aménagements.

Nicolas Dayot, Président de la FNHPA, a conclu : « Cette étude valorise les bonnes pratiques et les expérimentations les plus innovantes afin de limiter l'exposition aux risques des personnes mais aussi les dommages aux biens. C'est un matériau qui va nous permettre de nourrir la réflexion partenariale que les professionnels de l'hôtellerie de plein air entendent mener avec l'ensemble des parties prenantes – administrations, élus, experts et ONGs – pour passer à l'action, une action collective et concertée, constructive et ambitieuse. »

L'étude complète et son résumé sont disponibles sur demande.

A propos de la FNHPA

L'hôtellerie de plein air est un acteur incontournable du tourisme en France. Premier hébergeur touristique marchand en France avec 48 % des capacités d'accueil au niveau national, le secteur de l'hôtellerie de plein air contribue significativement au PIB français, à hauteur de 4 milliards en 2017, ainsi qu'aux objectifs du gouvernement visant à rendre la destination France plus attractive.

Contacts presse

Aurélien Gamet : 01 53 96 83 76 – 07 72 07 78 70 // Laura de Carné : 01 85 65 83 29 // fnhpa@brunswickgroup.com